

www.lapan.fr

n° 25

Juin 2022

MUNICIPALITÉ

Décisions du Conseil Travaux - Projets Urbanisme - Elections

VIE DE LA COMMUNE

Gym - Jeu concours Cela s'est passé sur la commune A vos Agendas

INFORMATIONS

Elagage - Alec 18 - Rugby Pays Berry Saint-Amandois

SERVICES

Nos entrepreneurs Coordonnées utiles



MUNICIPALITÉ

Décisions du Conseil Municipal	p. 3
Résultats des élections	p. 4
Travaux	p. 5
Urbanisme	p. 5
Taxes locales	p. 5
Compte administratif 2021	p.6
Budget 2022	p. 7

VIE DE LA COMMUNE

Questionnaire	. p. 8
Jeu concours	. p. 8
Cours de Gym	. p. 8
Marche dominicale	. p. 8
Cela s'est passé sur la commune	. p. 9
A vos agendas	. p. 10
Etat civil	. p. 10

INFORMATIONS

Jachères fleuries	. p. 11
Prévention cancer	. p. 11
Elagage	. p. 11
Alec 18	. p. 12
Rugby	. p. 12
Canicule	. p. 12
Pays Berry Saint-Amandois	. p. 13

SERVICES

Lettre d'une habitantep.	14
Nos entrepreneursp.	15
Coordonnées utiles n	16



LE MOT DU MAIRE



Chères Lapanaises et chers Lapanais,

L'année scolaire vient de se terminer pour nos petits lapanais. Nous entrons dans la période estivale. Chacun va pouvoir profiter du temps ensoleillé et de jours de repos bien mérités après des mois difficiles. Il faut savoir raison garder et continuer à prêter la plus grande attention, la

crise COVID reste toujours présente.

Fidèle à sa ligne éditoriale, votre bulletin municipal vous propose les informations indispensables pour savoir ce qui se passe dans votre commune.

En avril, le Conseil Municipal a adopté le budget pour l'année 2022. Notre priorité reste l'amélioration de la vie de notre commune, tout en maitrisant les dépenses. Fidèles à notre engagement, nous n'avons pas augmenté les taxes communales.

Avec un budget si modeste, nos projets passent obligatoirement par la recherche de subventions. Cela prend du temps, de l'énergie et ne va pas assez vite pour certains. J'en suis consciente mais, il serait déraisonnable d'aller plus vite en se passant de l'aide financière de nos partenaires.

Nous avons eu cette année les élections présidentielles et législatives. Nous avons accompli notre devoir de citoyen en nous déplaçant dans les urnes afin de choisir démocratiquement notre Président et nos députés. Sans parti politique, je m'interroge toutefois du taux de participation à ces élections. Triste record pour la démocratie. Un débat devra s'ouvrir, nos politiques ne doivent pas s'émouvoir uniquement le jour des résultats et fermer les yeux jusqu'aux prochaines élections.

Je vous souhaite à tous un bel été et j'espère vous retrouver lors de nos prochaines manifestations.

Annie RADUGET - Maire de Lapan



LE SAVIEZ-VOUS

Le bâtiment qui héberge aujourd'hui la Mairie était avant l'école du village. Cette transformation a eu lieu en 1962. L'école a été totalement fermée en 1983. Si vous êtes attentifs, quelques vestiges de cette époque sont encore présents telles que la cloche qui sonnait la fin des récréations et la présence au sol de l'emplacement de l'ancien mur de la cour de l'école.

MUNICIPALITÉ



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus officiels sont consultables sur le tableau d'affichage de la Mairie, en Mairie et sur le site lapan.fr

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2022

- Approuve, le compte-rendu de la dernière séance du 3 Décembre 2021 et signés par les membres présents du Conseil.
- O **Décide**, à l'unanimité le renouvellement de la Convention 2022 avec la SPA du Cher et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.
- O **Décide**, à l'unanimité, d'attribuer pour l'année 2022, aux associations, les subventions ci-dessous et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.
 - Sapeurs-Pompiers de Lunery 50 €
 - Sapeurs-Pompiers de Châteauneuf 50 €
 - Conseil Départemental de l'Accès aux Droits du Cher (C.D.A.D.) 30 €
 - Facilavie 50 €
 - Secours Populaire 50 €
 - Fondation du patrimoine 55 €
 - Mission locale (Bourges, Mehun, St Florent sur Cher) 50 €
 - AMD Aide au maintien à domicile des personnes âgées 50 €
 - La Croix Rouge française 50 €
 - Association « Vallée du Cher » 30 €
- O **Décide**, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec SEGILOG et d'inscrire les montants au budget 2022.
- O **Décide**, à l'unanimité, de renouveler la composition du comité de pilotage et **approuve** la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- O **Décide**, à l'unanimité, d'entériner juridiquement le temps de travail des agents de la collectivité à l'obligation légale des 1 607 heures.
- O **Désigne**, à l'unanimité, les membres pour la commission communale d'actions sociales.
- O **Donne**, à l'unanimité, un avis favorable à la motion pour

- l'appel au premier Ministre relative à la désertification médicale.
- O **Prend acte**, à l'unanimité, des nouvelles dispositions en vigueur en matière de Protection Sociale Complémentaire (P.S.C) des agents territoriaux et **donne** son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion (18, 28, 36 et 41) afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.
- O Informations et questions diverses :

S.D.I.S. La contribution pour 2022 s'élève à 5 775 € (+ 0,80 %) pour 224 habitants.

Pour information:

- Année 2021 Habitants 222 Euros 5 729 €
- Année 2020 Habitants 219 Euros 5 631 €
- Année 2019 Habitants 211 Euros 5 466€
- Année 2018 Habitants 205 Euros 5 394 €

S.D.E.18 Les 24, 25 et 26 janvier 2022, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a effectué la rénovation de l'éclairage public du Centre Bourg. Notre commune est alimenté d'un éclairage public tout en LED.

Plantations

- Ecole de LUNERY/ROSIERES : Le 12 janvier 2022, une haie d'arbustes a été plantée par les CM1 et CM2.
- PAYS BERRY ST AMANDOIS : Le 17 février 2022, notre commande de 87 arbustes a été plantée par les Ets et Service d'Aide par le Travail VERNET Industriel de St Amand.

Organisations élections:

- Présidentielles : les 10 et 24 avril 2022.
- Législatives : les 12 et 19 juin 2022.

<u>Sapeurs-Pompiers Volontaire</u>: Recrutement sur les communes de Lunery, Lapan, St-Caprais, Primelles, Villiers et Arçay.

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2022

- O **Approuve**, le compte-rendu de la dernière séance du 25 Février 2022 et signés par les membres présents du Conseil.
- O **Approuve**, à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- O **Approuve**, à l'unanimité, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2021 de 114 881,05 € qui se résume de la façon suivante :
 - Excédent fonctionnement 147 463,16 € Excédent d'investissement 32 582,11 € TOTAL CUMULES 114 881,05 €
- O **Décide**, à l'unanimité, d'affecter les

- résultats de la manière suivante : Affectation de l'excédent de fonctionnement de + 114 881,05 € au compte 002. Affectation de l'excédent d'investissement de – 32 582,11 € au compte 1068.
- O Approuve, à l'unanimité, l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2022 par implication de la variation proportionnelle. (Taux inchangés par rapport à 2021) Taxe foncière (bâti) (Taux Communal 10,34%+ Taux Départemental 19,72%) 31,16 % Taxe foncière (non bâti) 15,10 % CFE (cotisation foncière des entreprises) 14,30 % Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 50 025 € Un
- prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €
- O **Approuve** à l'unanimité, le budget unique de l'exercice, comme suit : La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 76 100 € La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 252 300 €
 - TOTAL DU BUDGET 328 400 €
- Approuve, à l'unanimité, la mise à jour des durées d'amortissement qui restent inchangées à la nomenclature M57.
- O **Décide**, d'autoriser le CDG 18 à saisir pour le compte de la collectivité les déclarations d'emplois ainsi que les nominations.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SUITE

O Informations diverses:

<u>SDIS18</u>: Année 2021 : 7 interventions (Secours à la personne), identique à l'année passée.

<u>Aide en faveur de l'UKRAINE</u>: Courrier de la DGFIP pour abonder le fond d'action extérieure des collectivités territoriales.

(FACECO)

Service vétérinaire (Santé protection animales et environnement): Courrier de la préfecture, pour le renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire.

Epreuve cycliste UFOLEP: Le Président

sollicite la commune pour l'organisation d'une course sur notre territoire le dimanche 10 juillet 2022.

Manifestation du 14 juillet : Les festivités auront lieu à midi à la salle polyvalente. Une partie du repas sera préparée par les membres du Conseil Municipal. KARL Le Magicien animera notre après-midi.

SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

- O **Approuve**, le compte-rendu de la dernière séance du 1er avril 2022 et signés par les membres présents du Conseil.
- O **Désigne**, à l'unanimité, Mme Valérie CHARLES comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation du recensement 2023.
- O **Décide**, à l'unanimité, de ne pas adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement en partenariat avec le Conseil Départemental du Cher.
- O **Adopte**, à l'unanimité, les modalités de publicité suivantes :
 - Publicité par publication papier.
 - Publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune. Ces modalités de publicité seront appliquées à partir du 1er Juillet 2022.
- O **Valide**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise ALLIANCE COUVERTURE pour la mise en place d'un contrefort en zinc sur chaque pilasse de l'église d'un montant de 12 568 € TTC.
- O **Adopte**, à l'unanimité, le projet d'aménagement du cimetière de Lapan en y ajoutant des cave-urnes et un colombarium, et **sollicite** une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2022 au niveau du taux le plus élevé possible pour les travaux précités, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
 - DETR 2 382 € soit 40 %
 - Autofinancement 3 573 € soit 60 %
 - TOTAL financement 5 955 €
- O Un devis pour l'abaissement et l'isolation du plafond de la salle polyvalente a été reçu de l'entreprise DA COSTA. Une actualisation du devis

pour un abaissement à 4 mètres sera demandé. Ce point sera revu ultérieurement.

- O **Valide,** à l'unanimité, le devis de l'entreprise DUTHOU concernant le remplacement de deux portes au restaurant pour sécuriser le bâtiment d'un montant de 3 257,64 € TTC
- O **Décide**, à l'unanimité, d'attribuer, pour l'année 2022, aux associations, les subventions suivantes :
 - Association des amis de la bibliothèque du Cher : 33 €
 - Société des Courses Hippiques de Lignières en Berry : 50 €
- O Informations diverses:

<u>Elections Législatives</u>: Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, A l'ouverture et à la fermeture, 1 président, 1 secrétaire et 2 assesseurs doivent être présents.

<u>SDE 18</u>: Présentation du rapport du bilan énergétique. Ce rapport est disponible en mairie et sur le site du SDE 18.

<u>Urbanisme</u>: Déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols. Il est proposé d'aller sur le site de la commune : Choisir l'onglet « MES DEMARCHES » puis « URBANISME ». Remplir le formulaire de contact.

Pays Berry Saint Amandois: « Opération si on plantait » subvention pour l'achat d'arbres et d'arbustes, commande à passer fin août livraison pour janvier. « Opération Jachères et espaces fleuris et apicoles », la Mairie dispose de sachets de graines pour les habitants qui le souhaitent.

Réseau de transport électrique : des travaux d'élagage et abattage auront lieu du 01/04/2022 au 31/10/2022 par

l'entreprise : LE NAOUR

<u>14 juillet 2021</u>: Un flyer sera distribué à tous les habitants de la commune.

<u>Cours de Gym :</u> Tous les mardis à 18 H 30 à la salle polyvalente, reprise à partir du 13 Septembre 2022.

<u>Je participe à la vie de ma Commune :</u> Proposition d'un questionnaire afin de mieux répondre aux attentes des Lapanaises et Lapanais.

<u>Cimetière</u>: Une journée nettoyage est prévue le Samedi 24 septembre.

Conseil départemental: Une réunion est prévue avec le C.I.T. le 7 juin 2022 concernant l'étude du dossier de viabilisation de la VC n°9 ainsi que l'amélioration du réseau d'eaux pluviales.

Elaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG): Le Comité Technique du Centre de Gestion 18 en date du 16 Mai 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la Commune de Lapan. Le CDG18 rappelle qu'il appartient au Maire d'établir un arrêté pour l'application de cette Lignes Directives de Gestion (LDG).

Office du Tourisme : Dans le cadre des chemins de randonnée, organisé par l'office du tourisme, Il a été proposé aux Communes de recevoir une animation intitulée « Ballade chantée ». La Commune de Lapan a été candidate. C'est la commune de Montlouis qui a été retenue par tirage au sort.

<u>Taxes d'aménagement</u>: Mme le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture du Cher.

<u>Fermeture de la Mairie</u>: Le secrétariat sera fermé du 1er août au 28 août 2022 inclus.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Les élections présidentielles ont eu lieu le 10 et le 24 avril 2022. Ci-dessous les résultats du second tour pour notre commune.

Inscrits	162
Votants	128
Blancs	20
Nuls	2
Exprimés	106

Voix
41
65

Les élections législatives ont eu lieu le 12 juin et le 19 juin 2022. Ci-dessous les résultats du second tour pour notre commune.

Inscrits	160
Votants	85
Blancs	8
Nuls	5
Exprimés	72

Candidat	Voix
Thibault de la Tocnaye	42
Loic Kervran	30

TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation de la mairie sont terminés.

La salle du conseil s'est dotée d'un nouveau mobilier.



Les luminaires du secrétariat ont été remplacés.

Des sanitaires ont été installés à l'intérieur de la mairie.



Une inauguration sera réalisée le 2 septembre.

L'éclairage public est passé intégralement en LED. Les lampes ont été programmées pour baisser d'intensité de 23h à 6h. Cette opération va permettre de réaliser des économies sur la facture énergétique de la commune.

D'autres achats ont eu lieu:

- remplacement du four du restaurant
- suite à des problèmes d'infiltrations, les velux de la salle polyvalente ont été retirés et remplacés par des tuiles.

URBANISME

Pour répondre à l'obligation de dématérialisation des demandes d'urbanisme, le site internet a évolué.

Vous pouvez maintenant retrouver une rubrique « Mes démarches » sur le site. Pour le moment seules les demandes d'Urbanisme sont entièrement réalisables par voie dématérialisée mais cette rubrique devrait s'étoffer dans les années à venir.

Pour toutes vos autres demandes, il reste toujours la possibilité de nous contacter par mail à mairie@lapan.fr ou en remplissant le formulaire de contact dans la rubrique « Autres demandes »

Depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble des communes doivent proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU).

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier

Vous pouvez désormais solliciter la mairie en utilisant le formulaire ci-contre. Vous pouvez joindre des pièces jointes à votre demande

Formulaires les plus souvent utilisés

- Déclaration préalable de travaux
- Demande de permis d'aménager
- Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Demande de certificat d'urbanisme

Nom	Prénom	Téléphone
Adresse pos	stale	
E-mail		
Objet		
Message		
Aessage Choisir un fi	chier Aucun fichie	er n'a été sélectionné
Aessage Choisir un fi		er n'a été sélectionné er n'a été sélectionné
Choisir un fi	chier Aucun fichie	

PROJETS

Plusieurs projets d'aménagement sont à l'étude sur la commune. En voici les principaux :

- Cimetière : réalisation de caves urnes et installation d'un colombarium.
- Eglise : installation de zinc sur les pilasses afin d'éviter les infiltrations d'eau dans le bâtiment.
- Restaurant : rénovation d'huisseries, remplacement de la vitrine réfrigérée et mise aux normes des sanitaires.
- Salle polyvalente : abaissement et isolation du plafond afin de réduire la consommation liée au chauffage.

Concernant le projet d'aménagement de l'impasse du Bouchet, la municipalité a rencontré le Conseil Départemental qui va réaliser une étude sur les eaux pluviales en amont. Aujourd'hui, des points noirs subsistent à quelques endroits du village et il est important de prévoir ces travaux avant la réalisation des futurs aménagements. Un plan sera proposé pour réaliser ces opérations sur les années à venir.

TAXES LOCALES

Le maintien des taxes concernant la part communale a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 1er avril 2022. Ces taxes se décomposent comme ci-dessous :

Taxe foncière bâti	31,16 %
Taxe foncière non bâti	15,10 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	14,30 %

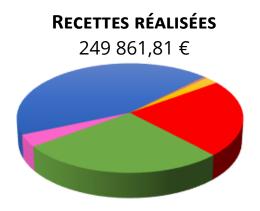
Ces taxes représentent un produit fiscal « attendu » de 50 025 €.

Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 1er avril 2022 a approuvé à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2021 qui se présente comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Répartition par chapitre

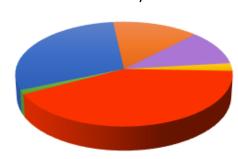
Résultat reporté	109 475,73 €
Atténuations de charges	791,00 €
Produits des services, du domaine et ventes div	469,10 €
☐ Impôts et taxes	5 335,00 €
Fiscalité locale	57 092,78 €
■ Dotations, subventions et participations	67 614,20 €
■ Autres produits de gestion courante	9 084,00 €

Répartition par chapitre

Charges à caractère général	.30 328,85 €
Charges de personnel	.14 480,52 €
Atténuations de produits	.11 060,00 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 465,91 €
Autres charges de gestion courante	.42 725,71 €
■ Charges financières	1 337,66 €

DÉPENSES RÉALISÉES

102 398,65 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉALISÉES

37 866,39 €



Répartition par chapitre

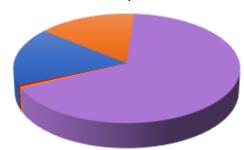
■ Subventions d'investissement21 802,55 €

Répartition par chapitre

Solde d'exécution reporté12 177,66 €Emprunts et dette assimilées10 738,92 €Immobilisations corporelles46 957,04 €Immobilisations incorporelles230,54 €Subvention d'équipement versées344, 34 €

DÉPENSES RÉALISÉES

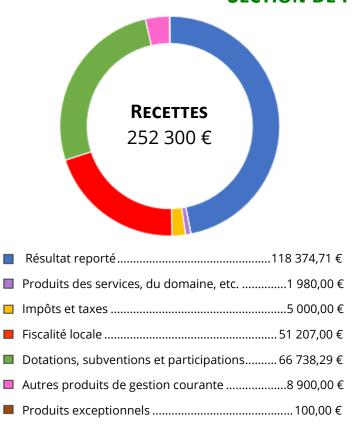
70 448,50 €

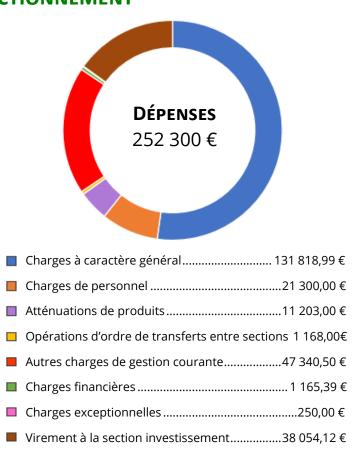


BUDGET 2022

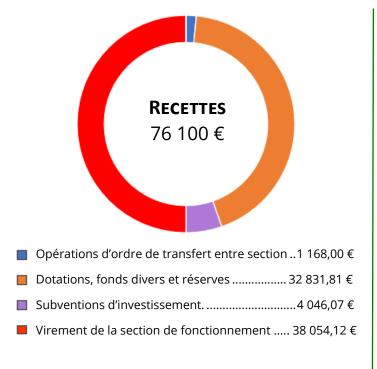
Le Conseil Municipal, lors de la séance du 1er avril 2022 a approuvé à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2022 qui se présente comme ci-dessous :

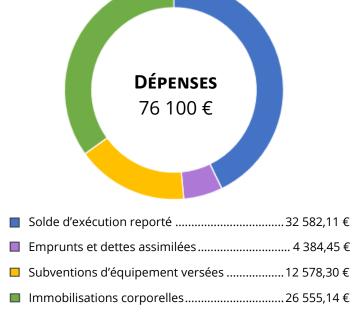
SECTION DE FONCTIONNEMENT





SECTION D'INVESTISSEMENT





VIE DE LA COMMUNE



QUESTIONNAIRE

Un questionnaire a été remis à l'ensemble des habitants. Nous comptons sur vos réponses afin de mesurer si les actions mises en place par la municipalité répondent à vos attentes. Nous attendons également vos propositions pour notre village.



Nous vous rappelons que ce questionnaire peut être réalisé de façon anonyme. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez nous laisser vos coordonnées en dernière page. Il est également possible de remplir ce questionnaire individuellement ou par foyer.

Merci de votre participation qui vont orienter nos actions futures!

JEU CONCOURS

Pour la seconde année, la Municipalité organise un jeu concours du 1er juillet au 15 août 2022.

Cette année ce sont 20 photos qui ont été prises sur notre commune et que nous vous proposons de retrouver. Il faudra ouvrir l'œil car les photos montrent des détails que l'on peut observer en parcourant les rues du village.

Bon courage!









COURS DE GYM



Les cours de gym pour adultes sont reconduits pour l'année 2022-2023. Afin de maintenir cette activité, la participation est passée à 60€ pour une trentaine de cours.

Ces cours alternent entre des sessions de Pilates, de L.I.A., de circuit training, de renforcement musculaire, etc...

Venez nombreux!

MARCHE DOMINICALE

Des marches le dimanche matin ont été organisées tout au long de l'année.

La saison se termine. Nous vous laissons profiter de vos vacances pour mieux nous retrouver à compter de septembre.



Les marches ont lieu un dimanche sur deux, le rendez-vous est fixé devant l'église et le départ est lancé à 9h.



Ces moments sont à destination de tous, chacun à son rythme, permettant de passer un moment de convivialité, tout en pratiquant une activité physique. Les parcours se situent entre 5 à 7 km.

Vous pouvez dès à présent noter les dates des prochaines marches : le 4 et le 18 septembre puis le 2, le 16 et le 30 octobre 2022.

On vous attend!

CELA S'EST PASSÉ SUR LA COMMUNE

Jeu concours - La crise sanitaire n'a pas pu permettre de remettre les lots du jeu concours qui s'est déroulé durant les vacances de Noël. La distribution a eu lieu individuellement pour récompenser les 20 participants.

9 bulletins ont été retournés totalement justes.

Merci de votre participation.







Visite de l'école de Lunery - Les classes de CM1 et CM2 sont venues passer une journée sur la commune le 18 janvier.

Accompagnés de Charlotte BONNET, les élèves ont visité l'exploitation bovine d'Houët, en pleine période de vêlage, puis ils ont découvert le cavage à la truffière avec Stéphanie BORELLO-MALIN avant de goûter du beurre à la truffe.

La salle polyvalente a été mise à disposition pour l'occasion par la Municipalité.









Plantations - Le 26 janvier, des enfants de la classe de CM1/CM2 de l'école de Lunery sont venus planter une haie champêtre, sur le terrain de la salle polyvalente. Ils étaient accompagnés de leurs parents. Le terrain avait été préparé à l'avance par Jean Borello.

Quelques-uns de ces arbustes ont également été plantés aux entrées du village.

Les arbustes ont été offerts par les Pépinières Bauchery qui font partie de l'association « Pépiniéristes Forestiers Français » dans le cadre du projet « la forêt s'invite à l'école ».

Une seconde haie, sur ce même terrain, le long du chemin de la Fontenille, a été plantée dans le cadre du programme « Et si on plantait ? » subventionné à 50% par le Pays Berry Saint Amandois.

Marché aux truffes - Le 22 janvier, et pour la sixième année, le marché aux truffes a eu lieu à la salle polyvalente. Un repas truffes a été proposé en fin de journée par l'association des trufficulteurs

du Berry.





Petit Gibus - Le magazine Petit Gibus, à destination des enfants de 5 à 8 ans a été distribué par la commune dans les foyers concernés.

Le magazine Petit Gibus, c'est un outil d'éducation à la vie civique et sociale à la disposition des communes, dont les thématiques variées s'appuient sur l'action communale et intercommunale.







Commémoration du 8 mai - quelques habitants ont assisté à la traditionnelle cérémonie du souvenir. Le verre de l'amitié a été offert par la Municipalité pour clôturer cette matinée, au restaurant « Comme chez Mémé ».



Chasse aux œufs - Le 17 avril, une chasse aux œufs a été organisée pour les enfants de la commune par le CCAS.

Pour cette première année, plus de 20 enfants ont participé à ce moment convivial.







Randonnée - L'association ALCSL a organisé une randonnée le 22 mai. 3 parcours étaient proposés allant de 5 à 21 km.

Une initiation à la marche nordique était proposée par l'association Berry Marche Nordique.



A VOS AGENDAS

14 juillet - Repas républicain et spectacle de magie - Salle polyvalente à 11h30

2 septembre - Inauguration de la réhabilitation de la Mairie

2 septembre - Remise des lots du jeu concours « Ouvrez l'œil »

4 septembre - Reprise de la marche dominicale

10 septembre - Concours de pétanque organisé par l'ALCSL

11 septembre - Journée enfants à « l'Odyssée du Berry » à Vornay

13 septembre - Reprise de la gym - Salle polyvalente à 18h30

17 septembre - Voyage « journée élégante et intemporelle »

26 octobre - Atelier intergénérationnel

11 novembre - Cérémonie du souvenir - Monument aux morts à 11h

19 novembre - Soirée moules frites organisée par l'ALCSL

7 décembre - Atelier intergénérationnel « biscuits de Noël »

11 décembre - Repas de fin d'année.

11 décembre - Noël des enfants

Retrouvez plus de dates des évènements qui se déroulent sur notre commune sur le site internet ou sur l'application CiVox.

ETAT CIVIL



Naissance de Constance MOREAU née le 27 janvier 2022. Naissance d'Alix GOUGEON SOUSA née le 9 juin 2022.

Félicitations aux jeunes parents



Décès de Roland LABONNE le 29 avril 2022.

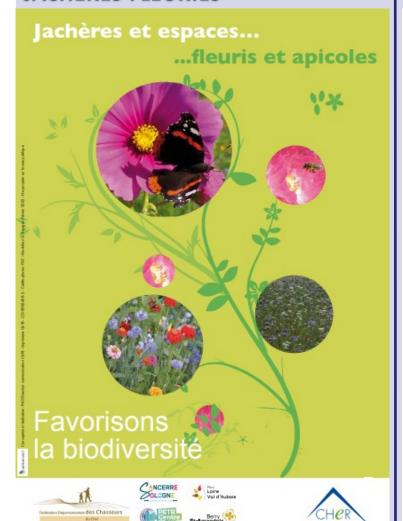
Il était le doyen de notre commune et il avait œuvré pour celle-ci en tant que conseiller municipal de septembre 1958 à septembre 1982.

Sincères condoléances à la famille

INFORMATIONS



JACHÈRES FLEURIES



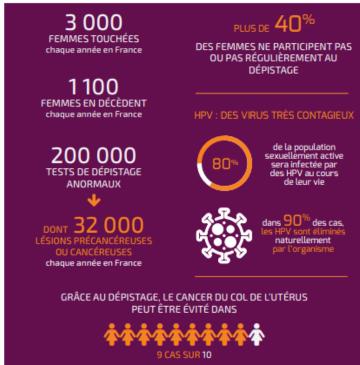
DÉPISTAGE DES CANCERS

DÉPISTAGE DESCANCERS Centre de coordination Centre-Val de Loire

LE <u>CANCER</u> DU COL DE L'UTÉRUS



LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS EST PROVOQUÉ PAR UN VIRUS APPELÉ PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV). CE VIRUS PRÉSENT SUR LA PEAU ET LES MUQUEUSES SE TRANSMET LE PLUS SOUVENT LORS DE RAPPORTS SEXUELS, AVEC OU SANS PÉNÉTRATION. IL S'AGIT DE L'INFECTION SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLE (IST) LA PLUS FRÉQUENTE. LA PLUPART DES HOMMES ET DES FEMMES SERONT INFECTÉS PAR CE VIRUS AU COURS DE LEUR VIE. LE PRÉSERVATIF NE PERMET PAS DE S'EN PROTÉGER COMPLÈTEMENT.



ELAGAGE

ENEDIS VOUS INFORME «ELAGAGE = SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE »



CRCDC-CVL - CHRU de Tours - 37044 Tours cedex 9 stage du col de l'utérus : 02 47 47 98 94 / col.cvl@depistage-cancer.fr

Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).



Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une <u>distance de 5 m</u> doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

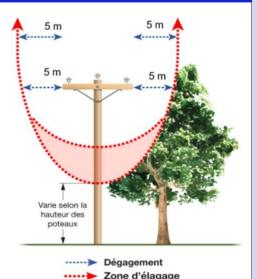
L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous, Pour éviter des coupures d'électricité lors d'évènements climatiques Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »

Enepis

* DT DICT : déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux



L'ALEC 18

Qui sommes nous et quelles sont nos missions?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher (l'Alec 18), est une association loi 1901, créée en 2014 en partenariat entre le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Conseil Départemental du Cher, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et l'Ademe Centre Val-de-Loire. L'Alec 18 est un outil à disposition des territoires du Cher pour lutter contre le réchauffement climatique et promouvoir la transition écologique. Une équipe de sept personnes assure l'activité de l'Alec 18. Quatre conseillers énergie accompagnent les particuliers qui souhaitent diminuer la consommation d'énergie de leur logement dans le cadre de l'Espace France Rénov' porté par l'Alec 18.



NOS PERMANENCES

Pour être au plus près de vous!

Rencontrez un conseiller près de chez vous! (Sur rendez-vous)

Vierzon : 1er jeudi après-midi de chaque mois Aubigny/Nère : 3ème mardi matin de chaque mois Lignières : 3ème jeudi matin de chaque mois Boulleret : 1er mardi matin de chaque mois Saint-Martin-d'Auxigny : 2ème vendredi matin de chaque mois Les Aix d'Angillon : 2ème vendredi après-midi de chaque mois Saint-Amand-Montrond : 2ème mardi matin de chaque mois La Guerche-sur-l'Aubois : 4ème jeudi après-midi de chaque mois.

nous près de chez vous dans tout le département

Permanences

RUGBY ARÇAY



CANICULE



PAYS BERRY SAINT AMANDOIS

LES 1000 JOURS EN PAYS BERRY SAINT-AMANDOIS











ACCÈS GRATUIT



@1000jourssaintamandois

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS Véronique GALPIN

02 48 96 16 82 / 06 63 77 58 56

animation.sante@pays-berry-st-amandois.fr

PARENTS & FUTURS PARENTS, PROFESSIONNELS:

participez à des ateliers, conférences et échanges pour mieux appréhender les 1000 premiers jours d'un enfant!





RESPONSABILITÉ

Risques et dangers

AGIR SUR SON **ENVIRONNEMENT**

ÊTRE **ACCOMPAGNÉ** DÉCOUVRIR SON

















INFOS, CALENDRIER, BOÎTES À OUTILS DES PARENTS ET RETOUR EN IMAGES SUR :





@1000jourssaintamandois













1000-jours-saint-amandois.fr

St-Amandois

De Mars 2022 à Décembre 2022, le Pays Berry Saint-Amandois vous propose, en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) divers ateliers et moments d'échanges entre parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance.

Ces rendez-vous sont GRATUITS et ouverts à tous.

Ils sont animés par des professionnels et experts.

Ils ont pour but de mieux vous accompagner dans la parentalité et dans l'éducation des enfants sur des thématiques comme:

- la nutrition
- les écrans
- les problématiques et les découvertes environnementales
- · les produits cosmétiques et d'entretien
- les émotions
- · les pédagogies
- Montessori • les risques et dangers

Les 1000 premiers jours de l'enfant

C'EST QUAND & POU C'EST IMPORTANT ?







avant et un **après** la naissance!

de l'enfant, c'est ce moment particulier où l'apprentissage progresse à toute

C'est à cette période que sa santé globale et son bien-être futur sont façonnés grâce à son environnement physique, affectif et nutritionnel. L'enfant est aux événements de vie : il est bouleversé et

préparer son arrivée et de lui créer un environnement sain et sûr dans lequel il

🗑 CE QUÍ S'EST PASSÉ

1000 jours saint amandois

- · CUISINER LOCAL, DE SAISON ET ÉQUILIBRE
- ÉCHANGES SUR LA NOTION DE PARENTALITÉ
 COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES : LES COMPRENDRE
- POUR SOI ET LES TRANSMETTRE À SON ENFANT FABRICATION DE PRODUITS ENTRETIEN ET COSMÉTIQUES
- CUISINE ANTI-GASPI
 DÉCODAGE DES ÉTIQUETTES ALIMENTAIRES

- SE PROTÉGER DES AGRESSIONS DE NOTRE
- ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

 JARDINER AU NATUREL

CE QUÍ VA SE PASSER!

- · VACCINATION ET ALLAİTEMENT : POUR RENFORCER
- LES DÉFENSES IMMUNITAIRES DE NOTRE ENFANT

 VISITER UNE FERME POUR VALORISER LES CIRCUITS COURTS
- . NOUS, PARENTS, NOS VIES ET NOS CONSOMMATIONS

- · CONTENANTS ET USTENSILES SAINS DANS MA CUISINE
- . NOUS, PARENTS, NOS VIES ET NOS CONSOMMATIONS

FÊTE DE LA FAMÎLLE : **DÉCOUVRIR TOUS LES MODES DE GARDE**

Rue Victor Hugo - Saint-Amand-Montrond PARTAGER LES ESPACES ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN DANS LA MAISON

. CHANT PRÉNATAL: POUR ACCOMPAGNER LA NAISSANCE 18h-20h30 | 23/06 : Culan / 18h-20h30 | 2

ATELIER CONSERVATION / LACTOFERMENTATION

• COMMENT COMBINE-T-ON LES BONNES PRATIQUES ALIMENTAIRES POUR LES ENFANTS DE 0 À 2 ANS ? : Châteauneuf-sur-Cher / 18h-20h30

RENCONTRE AVEC LES INSTITUTIONS ET LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES USAGERS

: Saint-Amand-Montrond / 18h-20h30

17/09 : Salle de bal - Saint-Amand-Montrond

RECUEİL DE " L'EXPÉRIENCE PARENTS "

SPECTACLE " INSTANTS X FRAGILES " Accueillir un enfant porteur de différences

essentiel (X) éphémère (X)

- GESTION DE NOS POSSIBLES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ
- Sent-Amand-Montrond/18h-20h30
 SEMAÎNE DE LA PARENTALÎTÉ (ORGANÎSÉE PAR LE RÉAAP) : LES ÉCRANS ET NOUS
- LE DANGER DES ÉCRANS POUR LES TOUT-PETITS
- Saint-Amand-Montrond / 18h-20h30

DÉCOUVERTE DES MASSAGES MATERNANTS

09/11 : Dun-sur-Auron / 18h-20h30 | 18/11 : Cutan / 18h• DÉCOUVERTE DES PÉDAGOGIES MONTESSORI

17/11 : Ugnières/18h-20h30 | 18/11 : Le Châtelet/18h-20h30

• APPROCHES DE LA NATURE DANS LE PROCESSUS ÉDUCATIF

Levet / 18h-20h30

 BALADE EN POUSSETTE : À LA DÉCOUVERTE DES 5 SENS 11: Lac de Virlay - Saint-Amand-Montrond / 14h-16h

• ÉCHANGES PROFESSIONNELS / FAMILLES

Saint-Amand-Montrond / 8h-12h Châteaumeillant / 14h-18h

 ÉDUQUER PAR LA CONFIANCE ET DÉCOUVRIR LES POTENTIELS D'UN ENFANT

02/12 : Saint-Amand-Montrond/14h | Châteaumeillant/18h 03/12 : Préveranges/9h30 | Levet/14h et 18h



LETTRE D'UNE HABITANTE QUI DEMANDE A ÊTRE RELAYÉE

Dans mon petit village du Cher, la campagne n'est pas épargnée par le fléau "DÉCHETS".

Alors que le soleil brillait en ce début du mois mars, mon fils et moi sommes partis en promenade. Notre seul but n'était pas de profiter du chant des oiseaux et du grand air. Non. Nous sommes partis armés. Armés de gants et de sacs poubelles pour ramasser des déchets.

Nous avons parcouru 1km. Un seul petit kilomètre, qui nous aura permis de remplir 2 sacs... Mégots et paquets de cigarettes, sacs plastiques, canettes de bières, emballages de compotes à boire, mouchoirs en papier, chewing-gums usagés, bouteilles plastiques, emballages de gâteaux et bonbons... la liste est longue.



Nous avons fait ce kilomètre à partir de notre domicile. Nous nous sommes arrêtés là car nous n'avions pas assez de mains pour continuer plus loin... Nous empruntons cette route tous les jours pour nous rendre à l'école dans le village voisin.

Sur cette route nous avons souvent l'occasion de croiser nos amis les animaux. La faune y est riche. Nous y rencontrons des renards, des buses, des chevreuils, des faisans, des sangliers, des perdrix, des lièvres, des pies, des lapins, des chouettes, des mulots et autres étourneaux ...

Je me met à leur place lorsqu'ils foulent ces terres, leurs terres. Elles sont sales et peu accueillantes et peuvent être dangereuses même. Quel regard portent-ils sur cela?

Alors que nous ramassions les déchets, je met en garde mon fils afin qu'il ramasse avec prudence une canette déchiquetée par un broyeur d'accotement. En effet celle-ci s'avérait coupante.

Les animaux risquent de se blesser tous les jours avec ce genre de déchet... voici la triste réalité que je lui ai révélé.

Nous sommes rentrés les bras chargés, la fierté dans l'esprit d'avoir agis mais le coeur gros devant cette preuve de non sens.

De ces déchets il fallait en faire une action bien plus puissante, il fallait que nous la transformions en un message.

Nous avons alors utilisé un dixième de ces déchets pour fabriquer un panneau, avec de la récup. Il nous aura fallu du fil de fer, quelques morceaux de bois, de la peinture, une grosse dose de « fait avec amour » et l'envie puissante de faire passer un message fort à ceux qui voudront l'entendre.

Nous sommes retournés à notre kilomètre achevé et nous y avons planter notre panneau « POURQUOI?!?!».

Évidemment personne ne devrait jeter de déchets dans la nature. Mais sommes-nous juste capable de s'indigner? Ne devrait-on pas devenir les acteurs d'une co-responsabilité ?

En ce sens agissons avec sérieux, et passons à l'action: NOUS NE DEVONS PLUS PASSER À CÔTÉ D'UN DÉCHET SANS LE RAMASSER! Il est temps de devenir responsable, de sensibiliser adultes et enfants à agir.

Nous vivons dans une société de surproduction et de surconsommation.

Je ne jette la pierre à personne sur sa façon de consommer. Simplement je voudrais ouvrir les consciences sur le fait qu'il est possible de faire évoluer ses habitudes. Et ce avec les moyens dont chacun dispose, que ce soit en terme de temps, d'organisation ou de finance. Chacun d'entre nous a le pouvoir de changer sa consommation, ne serait-ce qu'une infime partie de celle-ci, afin de réduire les déchets engendrés. Il est possible pour tous de "faire sa part". Et il n'y a pas de petites parts!

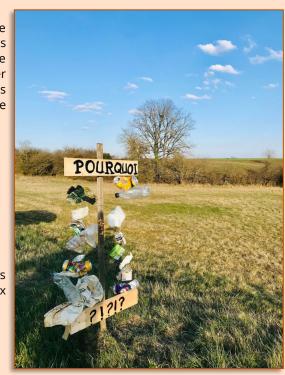
- Favoriser l'achat en vrac
- Amener ses sacs ou contenants à ces commerçants (boulanger, boucher, maraîcher...)
- Prendre un temps de réflexion avant un achat: en ai-je vraiment besoin? Puis-je trouver ceci en seconde main?
- Recycler ses déchets verts avec la présence d'un compost au jardin
- Donner ou vendre ce dont on a plus l'utilité

- ..

Seriez-vous prêt à planter ce genre de panneau dans vos contrées? Je crois en nous et notre capacité d'agir!(si vous le faites relayer des photos sur les réseaux sociaux avec le hashtag #panneaudechet)

Réduisons les déchets, valorisons les déchets, ramassons les déchets! "

Déborah Buret



NOS ENTREPRENEURS













restaurant.commechezmeme@gmail.com

2 Chemin d'Houet, 18340 LAPAN

(o) restaurant.commechezmeme

f @RestaurantCommechezMeme











COORDONNÉES UTILES

MAIRIE

- 48 route de la Vallée du Cher 18340 Lapan
- ① 02 48 68 90 28
- ⊠ mairie@lapan.fr
- www.lapan.fr

Lundi et Jeudi de 9h à 16h

SALLE POLYVALENTE

10 chemin de la Fontenille 18340 Lapan



Fermeture annuelle du 1er au 28 août inclus Vous pouvez également prendre rendez-vous avec les élus de la commune.

Annie RADUGET, Maire 06 74 72 14 17 02 48 68 96 67

Jérémie DUPIN, 1^{er} adjoint 07 52 03 41 08

Valérie CHARLES, 2^{ème} adjointe 07 78 11 61 36

Marie-Claude LADANNE, 3^{ème} adjointe 06 44 99 55 59

GENDARMERIE

Levet	02	48	66 6	66 15
Châteauneuf sur Cher	02	48	62 0)1 91
Dun sur Auron	02	48	66 6	4 95

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SERVICES D'AIDE À DOMICILE

Présence verte 18.......02 48 23 06 82

SANTÉ

SOS Médecin	02 48 23 33 33
Pharmacie de garde	3237
Centre Anti-poison	
Centre Hospitalier Bourges	02 48 48 48 48
Enfance maltraitée	119

ANIMAUX

SECOURS

Samu1	5
Pompiers1	8
Police	
Appel d'Urgence Européen11	2

ORDURES MÉNAGÈRES

SMIRTOM Saint-Amandois 02 48 60 66 89

DÉCHETTERIE

Venesmes - Route de Corquoy 02 48 60 03 91 Levet - Les Dames Roses

SYNDICAT DES EAUX (SMEACL)

Directrice de la Publication : Annie RADUGET.

Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Alexandre BRUNET, Valérie CHARLES, Jérémie DUPIN, Nadège FOSSE et Jeanne-Marie LEGOFFE **Crédits photos** : Mairie de Lapan.

Impression: Imprimerie Notre-Dame, 12 avenue Roland Garros - 18000 Bourges.

Dépôt légal: 120 exemplaires.